Règlements du concours pour les enfants

Puisque nos enfants ont été grandement affectés par l’interdiction de participer aux activités de leurs groupes habituels, nous souhaitons encourager nos jeunes en leur offrant l’occasion de participer à une série de différents concours (dessins, photos, compositions et autres activités créatives), dont les gagnants seront dévoilés lors de la 23e édition du congrès annuel de l’ACPEQ.

Le concours ARTPEC pour les jeunes artistes, photographes, écrivains et compositeurs permettra à vos enfants de s’exprimer sur un sujet qui les passionne.

Soumettre la réalisation de vos enfants au concours.

Pour pouvoir soumettre une photo, vous devez vous inscrire au congrès (profitez du prix de pré-inscription à 10 $ avant le 1er avril 2021) et être membre de l’ACPEQ.

Connectez-vous à votre profil et rendez-vous ensuite sur  <https://acpeq.org/congres2021/congres2021-portail/concours/>. Suivez les instructions qui vous seront indiqués sur le site. Les conditions suivantes s’appliquent à tous les participants du concours :

* Une seule participation par enfant par concours.
* La date limite pour soumettre votre fichier est le 16 avril 2021.
* Le concours est ouvert à tous les enfants des familles membres de l’ACPEQ qui sont inscrites au congrès.
* Vous devez vous assurer que la photo transmise est dans le bon sens, car nous ne pourrons pas la modifier une fois transmise. **(Les dessins, photos d’activités créatives ou de textes devront être photographiées avant d’être transmis**)
* Toutes les photos prises par des professionnels (photo studio par exemple) seront rejetées.
* Seules les photos .jpg seront acceptées (en minuscule).
* Le nom de la photo (nom du fichier) ne doit contenir que des chiffres et des lettres, sans aucun espace entre les mots, et sans caractère accentué.
* Le poids maximal de la photo ne doit pas dépasser 5M.
* Tous les documents doivent respecter les valeurs de l’ACPEQ. Les documents à caractère pornographique, vulgaire, raciste ou toutes autres documents inappropriés, pour les besoins du concours, seront automatiquement rejetées.
* Seuls les résidents du Canada peuvent recevoir le prix

Vote

Le vote est ouvert à tous les membres participants au congrès de l’ACPEQ. Le vote fonctionne en notation par étoiles. Plus vous aimez une image, plus vous mettez un nombre d'étoiles élevées.

Quand seront affichés les gagnants

Les gagnants seront déterminés au terme de deux semaines de votes qui auront lieu du 17 au 30 avril. Le nom et la photo des gagnants seront affichés dans la galerie des gagnants sur le site web du congrès.

Règlements généraux

Par sa participation au concours, toute personne participante autorise l’ACPEQ, à utiliser son nom et la photo envoyée dans le cadre du concours, sans aucune compensation, à des fins publicitaires, promotionnelles ou autre.

Maximum d'un prix par personne, par adresse postale.

**ATTESTATION DU DROIT D'AUTEUR (photographie)**: Le participant doit être un enfant âgé de 6 à 16 ans. Il doit être le titulaire unique du droit d'auteur de la photographie, du dessin ou du texte présenté au concours et atteste avoir le consentement des personnes apparaissant sur la photographie, le cas échéant. Il dégage par le fait même toute poursuite qui pourrait être intentée contre l’ACPEQ à la suite de l’utilisation ultérieure de la photo soumise à ce concours.

**LICENCE DE REPRODUCTION ET/OU PUBLICATION**: Il est entendu que les photographies, dessins et textes de tous les participants à ce concours pourront être reproduits et utilisés par l’ACPEQ et qu'à cet effet les participants à ce concours accordent à l’ACPEQ tout droit de reproduction et/ou d'utilisation à des fins commerciales des photographies, dessins et textes soumis à ce concours, et ce, sans aucune restriction et aucune forme de rémunération.

**EXCLUSIVITÉ**: Le participant ne peut représenter une photographie, un dessin ou un texte ayant déjà été primé à un autre concours. Une personne ne peut soumettre qu'un seul et unique fichier par concours. Il y aura une limite d'un (1) prix par personne et par famille résidant à la même adresse. Tous les prix devront être acceptés tel quel et ne sont ni échangeables, ni transférables, ni monnayables.

En participant à ce concours ou en tentant d'y participer, chaque participant et (ou) prétendu participant accepte : (1) d'exonérer, de décharger et de tenir indemnes, pour toujours, les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, actionnaires, agents ou autres représentants (collectivement, les « indemnisés ») de tout(e) réclamation, action, dommage, demande, moyen d'action, cause d'action, poursuite, dette, devoir, compte, cautionnement, convention, garantie, indemnité, contrat ou responsabilité de quelque nature que ce soit découlant ou liée à la participation au concours ou à la tentative de participation du participant, le respect ou non de ce règlement de concours ou l'acceptation et l'utilisation du prix; et (ii) s'il est sélectionné comme un gagnant éventuel, de signer le formulaire de déclaration et d'exonération qui lui sera acheminé avant de recevoir son prix. Les indemnisés ne seront pas tenus responsables pour les inscriptions perdues, incomplètes, tardives ou mal acheminées ou pour tout manquement du site Web du concours pendant la période du concours, ou pour tout mauvais fonctionnement technique ou autres problèmes avec des lignes ou réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement ou des logiciels informatiques ou pour tous autres problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne seront pas tenus responsables de toute blessure ou dommage à toute personne ou bien résultant ou lié(e) à la participation ou à la tentative de participation de cette personne ou de toute autre personne à ce concours. Toute tentative pour endommager délibérément tout site Web ou miner le fonctionnement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative survient, le commanditaire se réserve le droit de réclamer des remèdes ou des dommages dans toute l'étendue permise par la loi, incluant au moyen de poursuites criminelles.

Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants, sauf avec les participants sélectionnés comme gagnants éventuels d'un prix.